

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 29 octobre 2013 de MM. Mathias Buschbeck et Guillaume Käser: «Future halte ferroviaire de Saint-Jean: les réserves de terrain sont-elles conservées?»

TEXTE DE LA QUESTION

A plusieurs reprises, dans les développements ultérieurs du Rhône Express Régional (RER) genevois, le Conseil municipal a manifesté son attachement à la création d'une halte ferroviaire à Saint-Jean, au lieu-dit «Sous-Cayla» (motion M-438, «Revitalisons le Rhône Express Régional», plans localisés de quartier, etc.). Le Canton a d'ailleurs réservé des terrains à cet effet dans le secteur.

La Ville de Genève a récemment présenté la version qu'elle soutenait pour l'extension de la gare Cornavin, soit la variante en souterrain. Les impacts d'aménagement de cette option iront jusqu'au pont de la Jonction, notamment en ce qui concerne les trémies d'accès.

Est-ce que ces trémies remettent en cause les terrains réservés pour l'implantation éventuelle de la halte de Saint-Jean?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La réalisation d'une halte ferroviaire au lieu-dit «Sous-Cayla» figure dans le plan localisé de quartier (PLQ) N° 28 330 adopté il y a tout juste vingt ans par le Conseil d'Etat. Ce PLQ, toujours en vigueur, prévoit la construction d'une halte RER couplée avec un immeuble mixte d'activités et de logements, située au-dessus de la tranchée des voies ferrées, à son croisement avec la rue du Contrat-Social. La société des Chemins de fers fédéraux (CFF) détient la majeure partie des terrains mais la Ville de Genève en possède également une petite partie correspondant au sentier du Promeneur-Solitaire. Ce PLQ n'a pas été réalisé à ce jour.

Six années seulement après l'adoption du PLQ, la donne en matière d'organisation du transport ferroviaire allait cependant profondément changer lorsque le Grand Conseil, en 2000, a décidé de réactiver le projet du CEVA.

A partir de ce moment-là, l'intérêt d'une halte RER «Sous-Cayla» fut supplanté par celui de développer à Lancy la halte de Pont-Rouge, désormais en fonction. Cette dernière, idéalement située entre le projet Praille-Acacias-Vernets (PAV) et la Ville de Lancy, bien reliée au réseau des trams, s'est imposée comme étant appelée à devenir l'une des gares les plus importantes du canton. En outre,

cette nouvelle gare occupe le centre d'un important pôle de développement économique, le projet SOVALP, dont le chantier débutera vraisemblablement cette année encore.

A partir de 2007, sous l'impulsion de la Confédération, le Canton, associé aux communes, aux départements de l'Ain et de la Haute-Savoie et à la région de Nyon, a entrepris une réflexion à l'échelle de l'agglomération visant à mieux coordonner le développement des grandes infrastructures de transports avec celui de l'urbanisation. Il en est résulté un «projet d'agglomération» ainsi qu'une structure de pilotage, le Groupement local de coopération transfrontalière du Grand Genève (GLCT), à laquelle la Ville est associée¹. Les réflexions autour du projet d'agglomération ont conduit à privilégier le développement de nouvelles centralités urbaines, lieux de concentration des flux, des emplois et de l'habitat prenant appui sur une halte ferroviaire. Développée sous l'appellation du Grand projet de Châtelaine dans le plan directeur cantonal, l'une de ces polarités, située à cheval sur les communes de Vernier et de Genève, a montré l'intérêt de projeter une nouvelle halte, située au croisement du Pont-de-l'Ecu et de l'avenue de Châtelaine. Cette dernière figure désormais dans le plan directeur cantonal 2030, dans une optique de réalisation à un horizon postérieur à la mise en service de la nouvelle gare souterraine de Cornavin, soit après 2025.

Dès lors, le sort de la halte de «Sous-Cayla» était scellé. Trop proche de la gare de Cornavin, de celle de Pont-Rouge ainsi que de celle de Châtelaine, elle ne figure désormais plus dans les instruments de planification du Canton.

Il résulte de ce qui précède que la question des emprises des trémies de la future gare souterraine de Cornavin sur une future halte de Saint-Jean se pose différemment.

Si la question par votre Conseil ne se pose plus sur le site de Sous-Cayla vu l'abandon de cette option par le Canton, elle est désormais transposable au site de Châtelaine. Vu l'importance de l'enjeu de l'extension souterraine de la gare, il a été décidé d'entente entre les différents partenaires concernés (CFF, Canton et communes de Vernier et de Genève) de ne pas fixer définitivement la position exacte de la halte Châtelaine. Celle-ci dépendra de l'avant-projet de l'extension de Cornavin qui est attendu pour 2017. A partir de cette date, il sera possible de connaître avec plus de précision les emprises exactes du projet ferroviaire, des galeries, ainsi que les contraintes en découlant, afin de définir le positionnement de la halte en postulant qu'une implantation de part et d'autre du pont de l'Ecu serait la plus favorable.

Notre Conseil ne peut que prendre acte de l'abandon de la halte de Saint-Jean dans les planifications cantonales. Il est toutefois convaincu que les enjeux de

¹ GLCT: Groupement local de coopération transfrontalière. C'est une instance composée de magistrats élus des deux côtés de la frontière permettant de gérer des politiques communes.

mobilité ne portent plus sur la halte de Saint-Jean, dont l'exploitation aurait sans doute été problématique vu sa trop grande proximité avec les autres points d'arrêt du CEVA, mais bien sur la réussite de la transformation de la gare de Cornavin et de ses abords. Le Conseil administratif ne manquera pas de vous informer régulièrement sur l'avancement de ces projets ferroviaires qui constituent l'une des plus importantes transformations qui affecteront le territoire de notre ville dans les dix prochaines années.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani